

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

26/09/2022

Requet
levé

ID : 031-213104219-20220921-DEL2022_04_08-DE

Folio 2022-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 21 septembre 2022
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
15 septembre 2022			
DATE D'AFFICHAGE			
15 septembre 2022			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. ORTIGOZA avait donné procuration à M. GUERRIOT

Mme ABADIE avait donné procuration à Mme BESOMBES

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON

M. CARRIERE avait donné procuration à Mme PEREZ

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GAROUSTE

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Absent

M. PIRIOU

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2022-04-08

**CITY STADE – APPROBATION DU PROJET
MODIFICATION**

Dans sa séance du 3 novembre 2021 et par délibération 2021-06-13, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'installation d'un city stade sur la place René Loubet et l'enveloppe financière associée de 65 000 €.

Le travail de définition s'est ensuite poursuivi portant notamment sur la nature du sol. A l'issue de la commission travaux du mois de juin 2022, un arbitrage a été fait pour retenir un sol drainant afin de ne pas imperméabiliser de nouvelles surfaces, et entraînant une révision de l'enveloppe financière.



Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 26/09/2022
ID : 031-213104219-20220921-DEL2022_04_08-DE

Folio 2022-2

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération 2021-06-13 pour intégrer le sol drainant et approuver une enveloppe financière de 85 000 € TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (24 voix pour et 2 abstentions LAFONT),

MODIFIE le projet de création d'un city stade sur la place René Loubet pour inclure un sol drainant.

APPROUVE l'enveloppe financière modifiée pour l'opération de 85 000 €.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 21 septembre 2022
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

